

MASTER 2 ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

PARCOURS-TYPE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES



- **Titre du cours : Droit des obligations**
- **Programme :** Technique contractuelle
- **Crédits ECTS :** 4
- **Langue d'enseignement :** Langue française
- **Modalité pédagogique :** Présentiel
- **Total heures :**
- **Heures CM :** 18h
- **Heures TD :** 0
- **Heures de travail personnel par étudiant :** 18h
- **Responsable de la formation :** Francis QUEROL
- **Responsable du cours :** Moussa THIOYE
- **Chargé de TD :** Néant

DESCRIPTION

- **Présentation :**

Quel est l'objectif global du cours ?

Il s'agit d'un cours ayant pour objet la « technique contractuelle » et, donc, pour objectif la découverte et la maîtrise des principales techniques contractuelles (voir encadré ci-dessous).

Le monde des affaires n'est pas, cela va sans dire, celui des philanthropes, le moindre acte y est intéressé et la plus petite erreur s'y passe « cash ». Rares y sont les véritables largesses ou les véritables cadeaux, à la différence des coups bas ou des coups de ruse ou de bluff qui y font florès. Que l'on se rappelle à ce propos la parodie du mot de Loysel : « en commerce (au sens large de commercium), il trompe qui peut ». En outre, le nombre des règles juridiques concernant l'entreprise a augmenté de façon quasi exponentielle, sans oublier leur complexification constante et leur forte internationalisation. D'où le besoin pour les entreprises de s'entourer de conseils, de juristes d'affaires qui auront, à côté des financiers et des gestionnaires, la tâche ardue d'aider à la préparation, à la conception, à la conclusion, à l'exécution... voire au suivi des contrats (le droit est désormais une donnée importante de la vie de l'entreprise, y compris en l'absence de contentieux). Dans cette mission, les négociateurs ou rédacteurs doivent faire preuve et œuvre de ce qu'il est convenu d'appeler la « Technique contractuelle », c'est-à-dire l'ensemble des procédés présidant à la construction des contrats aux fins de réalisation des objectifs poursuivis par les opérateurs. La technique contractuelle constitue un art de conception, de rédaction et d'application des contrats, une manière presque rituelle de les bâtir, une façon formelle d'organiser et de « scénariser » des rapports entre partenaires éventuels. Elle fait intervenir, notamment pour les opérations d'entreprise, des mécanismes ou règles empruntés à des disciplines diverses mais complémentaires : droit des obligations, droit des contrats spéciaux, droit commercial, droit de la concurrence, droit des biens, droit des sociétés, droit international privé, etc. Mais, sans conteste, c'est le droit des obligations qui s'y taille la part du lion, au point que nous serions tenté de dire que, sous quelques réserves concevables à propos de la phase de négociation, la « technique contractuelle » n'est rien d'autre que du droit des obligations appliqué. Voilà pour le sens et l'objectif général du concept et de la notion.

- **Lien avec le programme :**

En quoi est-il pertinent au sein des autres cours ?

Le droit des obligations est la colonne vertébrale du droit privé et, peut-être, du droit tout court dès lors que la vie quotidienne place l'ensemble des sujets de droit devant la nécessité, tout au moins de fait, de conclure de nombreux contrats. Il a ainsi vocation à « accompagner », parfois en filigrane, tous les autres cours.

- **Objectifs d'apprentissage :**

A l'issue de ce cours, l'étudiant est censé être capable d'aider à la préparation, à la conception, à la conclusion, à l'exécution... voire au suivi des contrats.

- **International**
Y a-t-il une dimension internationale dans le cours ?
Oui *via* des apports théoriques et des cas pratiques.
- **Responsabilité sociale et environnementale**
Y a-t-il une dimension RSE dans le cours ? Non.

- **Prérequis :**

Que faut-il maîtriser avant de commencer ce cours-là ?

Il faut, *a minima*, connaître et maîtriser les notions et institutions juridiques de base (introduction générale au droit).

- **Contenu, organisation :**

N° de session / Titre / Brève description.

Décrivez ici la façon dont le contenu se déroule. Cours en présentiel interactif.

Quels documents sont mis à disposition des étudiants ? Par quel biais ?

Support intégral du cours via l'ENT (Moodle).

- **Modalités d'évaluation :**

Contrôle terminal.

Type d'évaluation : Cas pratique ou QCM « intelligent ».

- **Bibliographie indicative :**

J.-M. Mousseron, Technique contractuelle, Editions Francis Lefebvre, 5^e éd. 2018 (par P. Mousseron, J. Raynard et J.-B. Seube).

J.-M. Mousseron, M. Guibal et D. Mainguy (avec la participation du Bureau Francis Lefebvre et de B. Guéguen), L'avant-contrat, Editions Francis Lefebvre.

M.-E. André, M.-P. Dumont et Ph. Grignon, L'après-contrat, Editions Francis Lefebvre.

Fr. Verdun, La gestion des risques juridiques, Ed. d'Organisation.

Fr. BUY, M. LAMOUREUX, J. MESTRE et J.-C. RODA, Les principales clauses des contrats d'affaires, LGDJ, 2^e éd.

W. DROSS, Clausier, Lexisnexis, 4^e éd.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.